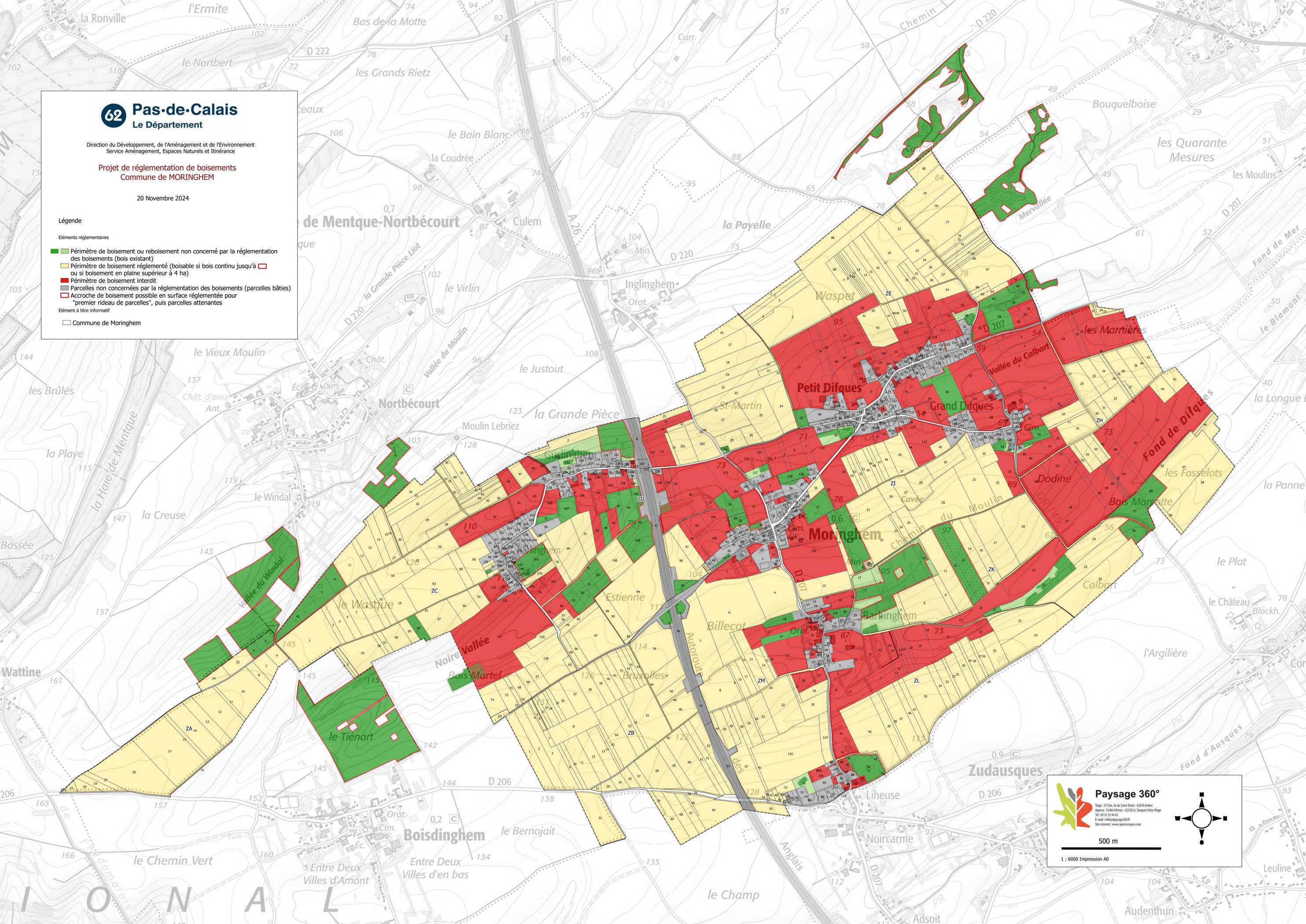


Légende

Éléments réglementaires

- Périmètre de boisement ou reboisement non concerné par la réglementation des boisements (bois existant)
- Périmètre de boisement réglementé (boisable si bois continu jusqu'à ou si boisement en plaine supérieur à 4 ha)
- Périmètre de boisement interdit
- Parcelles non concernées par la réglementation des boisements (parcelles bâties)
- Accroche de boisement possible en surface réglementée pour "premier rideau de parcelles", puis parcelles attenantes
- Élément à titre informatif
- Commune de Moringhem



Paysage 360°
Siège : 372 bis, Av. de Saint-Omer - 62160 Arras
Agence : 16 Bd d'Arras - 62520 Le Touquet-Paris-Plage
Tel : 03 21 35 44 45
E-mail : info@paysage360.fr
Site internet : www.paysage360.com

500 m

1 : 6000 Impression A0